

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-411 du 31 Décembre 1990.

portant nomination de Monsieur Magloire Raphaël KINIFFO, Magistrat, en qualité de Président de la Chambre Administrative de la Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU la Loi N° 90-012 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur et modification des Ordonnances N°s 21/PR du 26 Avril 1966 et 70-16 du 14 Mars 1990 définissant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cour Suprême ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-238 du 3 Octobre 1990 portant nomination de Monsieur Noutaï HOUNDETON en qualité de Président de la Cour Suprême ;
- SUR Proposition du Président de la Cour Suprême ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 Décembre 1990 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Magloire Raphaël KINIFFO, Magistrat, est nommé Président de la Chambre Administrative de la Cour Suprême

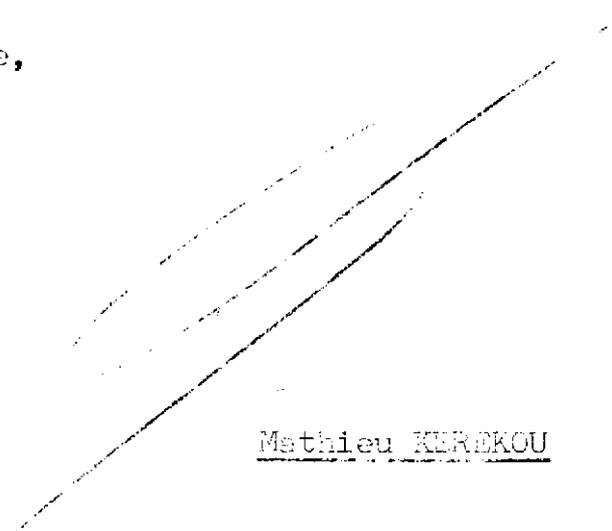
Article 2.- Monsieur Magloire Raphaël KINIFFO prêtera, avant d'entrer en fonction, le serment prévu par la Loi.

.../...

Article 3.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de l'installation de Monsieur KINIFFO dans ses fonctions, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

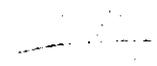
Fait à COTONOU, le 31 Décembre 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

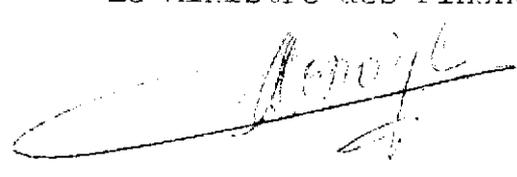
Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



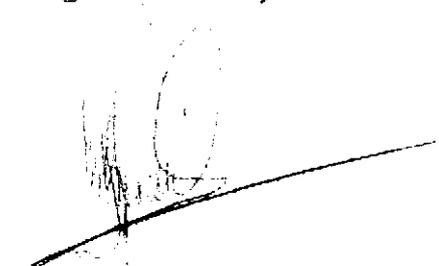
Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Finances,

le Ministre de la Justice et
de la Législation,



Paul DOSSOU
Ministre intérimaire



Yves MYEHOUESSI

Ampliations : PR 6 PM 4 SGG 4 HCR 4 CS 4 MF-MJL 4 Autres Ministères 11
Départements 6 DPE/MTAS 2 DB-DSDV-DCOF-DTCP-DI 10 DLC-DAJL-INSAE-BCP-
DPE 5 IGE 1 EN-DAN 2 INTERESSE 1 J.O. 1.-